

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 7 (1898)
Heft: 9

Artikel: Office fédéral du mouvement et de l'industrie des étrangers :
correspondance
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-521882>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ercheint
• • • Samstag

Abonnement:

Für die Schweiz:
12 Monate Fr. 5.—
6 Monate „ 3.—
3 Monate „ 2.—

Für das Ausland:
12 Monate Fr. 7.50
6 Monate „ 4.50
3 Monate „ 3.—

Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:

20 Cts. per 1 spatige Petitzeile oder deren Raum. — Bei Wiederholungen entsprech. Rabatt. Vereins-Mitglieder bezahlen 10 Cts. netto per Petitzeile oder deren Raum.

Paraissant
• • • le Samedi

Abonnements:

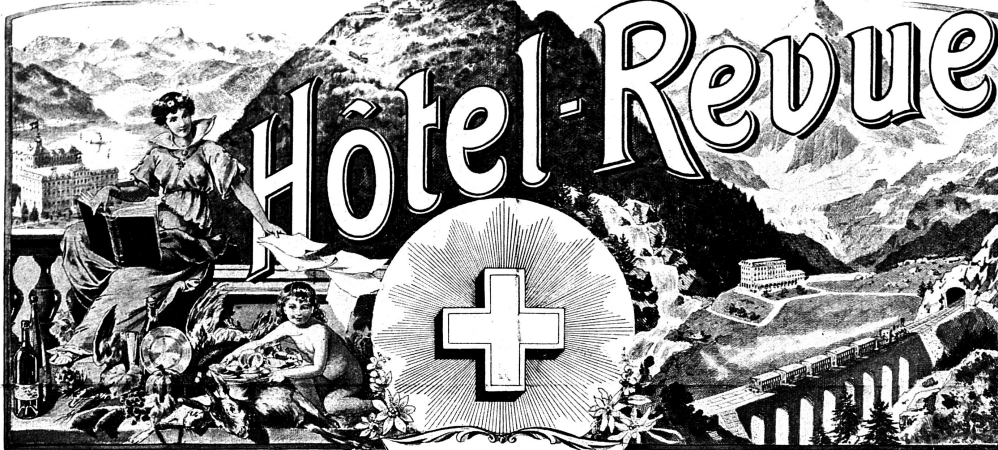
Pour la Suisse:
12 mois Fr. 5.—
6 mois „ 3.—
3 mois „ 2.—

Pour l'Étranger:
12 mois Fr. 7.50
6 mois „ 4.50
3 mois „ 3.—

Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:

20 Cts. pour la petite ligne ou son espace. — Rabais en cas de répétition de la même annonce. Les Sociétaires payent 10 Cts. net par petite-ligne ou son espace.



Organ und Eigentum des
Schweizer Hotelier-Vereins

7. Jahrgang | 7^{me} Année

Organe et Propriété de la
Société suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No. 21, Bâle.

**Office fédéral
du mouvement et de l'industrie des étrangers.**
(Correspondance).

La Société pour le développement de la ville de Berne a décidé à l'unanimité, dans sa séance du 18 février, d'inscrire dans son programme pour 1898 les démarches à faire dans le but d'instituer un Office fédéral du mouvement et de l'industrie des étrangers, et de soumettre une proposition dans ce sens à l'Union des sociétés de développement suisses et à la Société suisse des hôteliers.

Le président de la Société des maîtres d'hôtels de Berne, qui assistait à cette séance, a vivement appuyé cette proposition, présentée au nom de ses collègues par un membre de la Société pour le développement de Berne, M. Rooschütz, négociant. Il a exprimé la conviction que le Comité directeur de la Société suisse des hôteliers s'occupera très activement de l'affaire, dès qu'elle lui aura été communiquée par la Société pour le développement de Berne et que, certainement, à son avis, la Société suisse des hôteliers, dans sa prochaine assemblée générale, introduira cet objet dans son programme avec la même unanimité que la Société pour le développement de Berne. La proposition de MM. Rooschütz et Joss a été également appuyée par M. Yersin, directeur général de la Banque populaire suisse.

Je me contente pour aujourd'hui de cette brève communication sur cette décision, d'une haute importance pour le mouvement des voyageurs en Suisse; je me réserve d'aborder les détails dans un prochain numéro et de faire connaître aux membres de votre société le programme d'activité de cet office central qui, dans le projet de l'auteur, doit s'occuper uniquement de l'ensemble des questions qui ont trait à la circulation et au mouvement des étrangers en Suisse.

Remarque de la Rédaction. Nous ne nous faisons pas, pour le moment, une idée très exacte du but et de la portée de cet Office central; cependant nous sommes, en tout état de cause, absolument sympathiques à la proposition et nous nous déclarons prêts à soutenir le projet de toutes nos forces, dans notre organe et dans nos milieux sociaux. Nous croyons aussi pouvoir exprimer la conviction que les membres de notre société accueilleront avec faveur et appuieront le projet. A ce point de vue le programme qu'il s'agit de dresser sera concluant.

Nous voudrions ici formuler le désir que les notes *Industrie des étrangers* fussent remplacés par une expression moins choquante. Cela sera d'autant plus facile qu'il s'agit, comme on l'a dit expressément plus haut, des questions se rapportant à la circulation et au mouvement des étrangers. On donnerait complète satisfaction à notre vœu en disant tout simplement: "Office fédéral du mouvement des étrangers."

FAUSSE ADRESSE.

Le Comité central de l'Union vélocipédique suisse s'est certainement trompé en nous adressant, il y a quinze jours, une lettre dont voici la teneur:

"A la Rédaction de l'Hôtel-Revue,

Monsieur le rédacteur,
Vous savez peut-être, que l'Assemblée des délégués de l'Union vélocipédique suisse a chargé sa nouvelle Direction centrale de trouver dans chacune des villes et localités importantes de la Suisse un ou plusieurs hôtels qui accordent aux membres de l'Union, sur la production de leur carte, une diminution de prix pour la chambre et les principaux repas. Ces hôtels seraient spécialement recomman-

dés dans notre Livre d'excursions et recevraient, pour le suspendre, contre remboursement des frais, un coupon destiné à les désigner spécialement à nos membres. Nous publions dans notre Livre d'excursions les prix de la chambre, du déjeuner, du dîner et, si possible, du souper; les hôtels intéressés devraient mettre à notre disposition un abri sûr pour nos machines.

Cette organisation a depuis longtemps démontré, dans d'autres pays ses avantages (?) pour les deux parties (?), et nous regrettons seulement qu'elle n'ait pas été mise en œuvre plus tôt.

Nous vous prions de bien vouloir attirer l'attention des hôteliers de la Suisse toute entière dans la partie rédactionnelle de votre journal et de leur soumettre les lignes qui précèdent.

Désirant étendre cette institution à la Suisse française et au Tessin, nous vous prions de nous faire savoir s'il existe une liste d'hôtels de ces contrées, ou s'il suffirait, pour résumer, d'une annonce en deux langues, insérée dans votre journal."

Nous avons aussitôt adressé à cette lettre une courte réponse, dans la pensée que la question serait ainsi réglée, sans passer dans le domaine de la publicité. Toutefois, le Comité central de l'Union vélocipédique suisse a jugé bon de publier les deux lettres dans son organe *Der Schweizerische Velosport*, apparemment pour prouver à ses membres combien il veille aux intérêts de l'association. Nous ne lui faisons aucun reproche, mais cela nous engage à saisir nos lecteurs de cette affaire.

Notre réponse était conçue en ces termes:

"Au Comité central de l'Union vélocipédique suisse.

Messieurs,
Nous sommes en possession de votre honoreur du 1^{er} courant et nous regrettons de vous faire savoir qu'il ne nous est pas possible de donner suite à votre proposition de nous charger du rôle d'intermédiaire entre votre association et les maîtres d'hôtels pour obtenir une réduction de prix en faveur de vos membres.

Partant du principe qu'il n'est pas correct, en présence de deux hôtes qui habitent des chambres de même prix, prennent les mêmes repas et jouissent des mêmes avantages, de demander à l'un moins qu'à l'autre, parce qu'il est membre d'une société, tandis que le second ne l'est pas; partant, disons-nous, de ce principe, nous avons depuis longtemps lutté avec énergie contre tout ce qui tendait à baisser encore les prix, déjà fort diminués, des hôtels et pensions. Ce qui, à nos yeux, rend votre proposition encore moins acceptable, est le fait que véritablement les Suisses jouissent actuellement de prix de faveur dans tous nos hôtels et pensions.

Vous voyez donc que vous auriez en nous un mauvais défenseur de vos intérêts, en ce qui concerne les hôtels.

Il vous reste une autre voie, celle de vous adresser directement aux hôteliers. Dans ce cas, nous devons vous faire observer que votre demande n'est pas précisément modeste. En effet, d'une part vous réclamez aux maîtres d'hôtels des abris sûrs pour vos machines, lesquels, s'ils n'existent pas, devraient être immédiatement construits, non sans frais, de l'autre, vous sollicitez une réduction de prix. Nous avons quelque peine à concilier ces deux points.

Quant à ce qui concerne une insertion particulière dans notre journal, nous croyons devoir la refuser absolument.
Agréez, etc."

La rédaction du *Velosport*, en reproduisant cette réponse, exprime sa surprise de ce que le Comité central rencontre aussi peu d'empressement de la part de gens dont on pouvait attendre avec raison la plus grande bonne volonté. On pourrait croire, d'après ces mots, que les hôtels suisses sont à ce point remplis de clients que, ceux-ci doivent être heureux d'être recrus pour leur argent.

Nous voulons simplement confirmer ce que nous avons dit dans notre lettre. Si le Comité central de l'Union avait réfléchi que les intérêts dont nous sommes les représentants sont diamétralement opposés aux siens, il aurait évité cette démarche et se serait ainsi épargné une déshonneur.

Aux arguments que nous avons invoqués, nous voulons ajouter la question de savoir si, au lieu de diminuer les prix, il ne conviendrait pas plutôt de les élever.

En effet, l'hôtelier doit d'abord assumer l'entière responsabilité des machines; ensuite, va-t-il de soi que les vélocipédistes, portant

généralement leurs costumes de cycliste, soient les bienvenus à la table d'hôte de chaque hôtel? Si, cependant, on pense qu'ils doivent être servis à part, la demande de réduction de prix ne rentre pas dans les réclamations que l'on peut qualifier de modestes.

OPINIONS ANGLAISES

sur les
Hôtels en général
et les

Chemins de fer de montagne suisses.

Une revue anglaise, "The Queen", qui compte de nombreux lecteurs et qui professe des sentiments aimables pour la Suisse, en tant que pays de touristes, contient deux articles remarquables dont nous donnons ici une traduction libre:

"J'ai sous les yeux les appréciations de divers journaux et des communications particulières sur les critiques que j'ai publiées relativement à la conduite des voyageurs anglais à l'étranger. Les cas que j'ai cités et qui visaient le refus de payer des notes d'hôtels, le départ de voyageurs qui ne laissaient pas une adresse suffisante ou certains, procédés désagréables vis-à-vis des hôteliers, sont rares, du moins je l'espère. Cependant, ils arrivent et, si je le voulais, j'en pourrais invoquer bien d'autres que je connais personnellement.

L'honorabilité de la plupart des propriétaires d'hôtels est si notoire pour tous les voyageurs expérimentés, qu'on pourrait souhaiter la même vertu de la part des clients. Le temps n'est plus où les hôteliers établisaient les notes à leur guise et refusaient de fournir la liste de leurs prix. Aujourd'hui, les bons hôtels affichent les prix avec tous les détails dans leurs chambres. Si vous ne pouvez pas les payer, quittez la maison au premier jour et cherchez un hôtel plus modeste et moins cher. Pensez-vous que l'hôtelier s'en fâchera? Bien au contraire; allez vers lui, dites-lui que vous craignez de ne pouvoir payer ses prix, demandez-lui de vous indiquer un hôtel moins cher, il le fera avec plaisir. Il est toujours en relations avec des maisons auxquelles il adresse des clients qui trouvent ses prix trop élevés. C'est une sottise de persister à demeurer dans un hôtel trop cher pour ses ressources durant des semaines et des mois, comme cela fut le cas, à ma connaissance, pour une dame anglaise qui disait vivre de ses rentes dans son château et qui finit par déclarer à l'hôtelier qu'elle n'avait pas un sou pour régler son compte; elle dut demander à l'hôtelier l'argent nécessaire pour son retour. A une perte de cette nature, l'hôtelier préférera celle qui résulte d'un départ immédiat.

Les cas comme celui de cet hôtelier d'Italie dans la maison duquel survint un décès et qui se conduisit à cette occasion d'une façon absolument honteuse, sont extrêmement rares. Les sociétés d'hôteliers sont si sévères qu'elles interviennent immédiatement, lorsqu'on leur signale des cas de cette nature. J'ai traité déjà d'une façon détaillée, dans "The Queen", avec la collaboration d'un juriste, la question des indemnités dues aux maîtres d'hôtels en cas de décès. Ces demandes d'indemnités sont très modiques en Suisse comme en France, en Belgique, en Allemagne, en Hollande, en Suède, en Norvège et dans d'autres pays; il en est de même en Italie pour les hôtels tenus par des Suisses, des Allemands ou des Anglais, c'est-à-dire dans la plupart des meilleurs hôtels italiens.

Si le cas susmentionné avait été publié avec le nom de l'hôtel, on aurait rendu un vrai ser-

vice au monde des voyageurs; mais je suis persuadé qu'il est isolé et qu'il ne peut s'être produit dans ce qu'on appelle un hôtel de premier ordre. Toute chose a deux faces et, en l'espèce, la garde-malade et le médecin devaient être stigmatisés aussi bien que le maître d'hôtel.

Je connais un ou deux cas de notes sur-faites par l'hôtelier, mais celui-ci péchait plus par ignorance que par préméditation. Les hôteliers sans expérience, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas de la partie ou qui exploitent un hôtel pour leur plaisir, sont surtout enclins à ces exagérations; c'est de ceux-là aussi que j'ai eu à souffrir. Celui qui, suivant mon exemple, descendrait seulement dans les hôtels les meilleurs ou les plus renommés, aurait rarement ou jamais à se plaindre.

En regard de ces faits, étant données l'attention et la prudence qu'il faut apporter même dans les petites choses, le moins que nous puissions faire est de témoigner aux maîtres d'hôtel l'estime, la considération et la politesse auxquelles ils ont plein droit de par leur situation.

La saison d'hiver est consacrée en Suisse à percer de nouveaux tunnels, à poser de nouvelles lignes sur les pentes et à gâter ainsi les beautés naturelles, que des générations de touristes sont venues admirer. Les Suisses qui dirigent ces entreprises croient à tort qu'ils feront fureur en Angleterre, le pays des chemins de fer, et ils envoient à la presse anglaise article sur article pour signaler le développement et l'augmentation des chemins de fer de montagne, y compris celui de la Jungfrau. La ligne du Gornergrat a déjà fait ses preuves. Une autre ligne à crémaillère, moins justifiée que celles du Gornergrat et de la Jungfrau, est celle de Stans à Engelberg.

Je demandai l'an dernier à un hôtelier suisse intéressé dans les hôtels d'Engelberg, ce qu'il pense, ainsi que ses collègues, de ce chemin de fer. "Nous y sommes tous opposés" me répondit-il, "mais on nous y a obligés. Les autorités cantonales croient faire la richesse du pays et méconnaissent tous les autres intérêts. Nous aurions désiré conserver Engelberg comme une station d'étrangers choisis. Comme Zermatt, elle sera dorénavant ouverte à la grande circulation: la masse des voyageurs envahira Engelberg par troupes durant la belle saison et demandera des prix bas; or nous ne désirons pas ces clients-là. Les ingénieurs suisses sont toujours pressés d'imposer leurs plans aux autorités et aux financiers allemands toujours prêts à les soutenir de leur argent."

Je disais à un autre maître d'hôtel, actionnaire du chemin de fer du Stanserhorn: "Maintenant que vous avez gâté la montagne, il faut espérer au moins que vous en tirez du profit". Il me répondit: "Non, il y a trop de chemins de fer de montagne et il y a un trop peu qui obtiennent de bons résultats". Son enthousiasme pour ces chemins de fer paraît toucher à sa fin.

Le Monte Generoso est fort loin, à ce que j'apprends, de rapporter un intérêt quelconque. Le Rothorn, tombé en faillite peu après son ouverture, ne donnera non plus jamais rien. Des 30 chemins de fer de touristes établis jusqu'ici, il n'y en a pas plus de 6 qui fassent leurs frais et pourtant on en projette toujours de nouveaux.

Si l'y avait une seconde Suisse, ces faits nous toucheraient peu, mais il n'y en a pas. Le Tyrol ne sera jamais ce qu'est la Suisse. Ses beautés sont moins accessibles; ses lacs et ses montagnes ne s'harmoient pas comme en Suisse; la Salzkammergut est trop éloigné. Quant à la Norvège, on ne peut y arriver que par mer et par de grands détours, via Calais, Hambourg, Copenhague et Malmö; l'été y est trop court.